

Réunion restreinte du 16 Octobre 2019

P.V. n° 6

Président : M. MASSON.

Présents : MM. DEMARET - FAURE.

Administratif : M. MOUTHAUD.

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

2^{ème} Tour :

Match n° 21956295 – U.S. Cenon Rive Droite / U.S. Lormont du 28/09/2019

La Commission prend note de la décision de la C.R. Litiges du 16/10/2019 qui donne cette **rencontre à rejouer**. Par conséquent :

- **le match du 2^{ème} tour de la Coupe Gambardella Crédit Agricole n° 21956295** : U.S. Cenon Rive Droite / U.S. Lormont (du 28/09/2019 – donné à rejouer par la C.R. Litiges) est fixé **le samedi 19/10/2019 à 15h30 sur la Plaine de jeux de Blancherie 3 (Synthétique) à Artigues Près Bordeaux.**
- **le match du 3^{ème} tour de la Coupe Gambardella Crédit Agricole** : Stade Bordelais / U.S. Cenon Rive Droite ou U.S. Lormont (suivant le résultat du match en retard du 2^{ème} tour) aura lieu **le samedi 26/10/2019 à 15h30 sur le stade des Antennes du Lac n° 14 (Synthétique) à Bordeaux.**

CHAMPIONNATS

U19 REGIONAL 2

Match n° 21425622 – Poule B – Rochefort F.C. Ent. / F.C. de Fontcouverte du 13/10/2019

Courriel de Rochefort F.C. du 12/10/2019 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de Rochefort F.C. Ent.**

Amende de 47 euros pour forfait à Rochefort F.C. (2^{ème} forfait).

Le Président,
Joel MASSON
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 16/10/2019 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.